

DÉLIBÉRATION DE_2024_068

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT VIVIEN sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 30 octobre 2024

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Christian RIZZETTO, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Karine LEY représentée par Christian GALLOT, Annie MAIGRE représentée par Jean-Louis REY, Dominique IBERTO représentée par Thierry BOIDÉ, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Éric FRÉTILLÈRE

Membres en exercice : 32 Présents : 27 Votants : 31 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 31

OBJET : AVENANT 3 MARCHÉ « TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STEP DE ST MÉARD DE GURÇON ET LA RÉHABILITATION DE LA STEP DE ST ANTOINE DE BREUILH »

Monsieur le Président rappelle la délibération DE-2022-054 du 26 avril 2022 portant sur le marché de travaux relatifs à la construction de la nouvelle STEP de Saint Méard de Gurçon et la réhabilitation de la STEP de Saint Antoine de Breuilh attribués à l'entreprise OPURE pour un montant de 2 059 890 € HT, soit 2 471 868 € TTC.

Il indique que pour la mise en place d'équipements et d'ouvrages complémentaires pour la réutilisation des eaux traitées (REUT), comme évoqué lors de la commission « Assainissement » du 2 octobre 2024, il convient de faire un avenant au marché. Ces équipements seront mis en place sur la STEP de Saint Méard de Gurçon.

Monsieur le Président indique que le montant des travaux est de 136 500.00 € HT, soit 163 800.00 € TTC, ce qui représente + 6.63 % d'écart et qui porte le montant global du marché à 2 196 390.00 € HT, soit 2 635 668.00 € TTC.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) sera sollicitée pour une subvention à hauteur de 50%.

Il précise que le montant de ces travaux supplémentaires seront inscrits au budget par le biais d'une Décision Modificative.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024
Date de reception de l'AR: 06/11/2024
024-200034197-DE_2024_068-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

